

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : Monique BERARDO

Présents : MM. PORCHEROT, PONCET, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CORDERO, GRUFFAZ.

Absents excusés : M. ALBERT (pouvoir à CHOMIENNE), RIVOLLIER (pouvoir à PORCHEROT), CHARRIN (pouvoir à ARMAND), PLANTIER (pouvoir à BERARDO), BOUVERESSE (pouvoir à BERLIER - MAURICOUT), CLERJON (pouvoir à PONCET).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 MARS 2022

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion.

SIPG – Groupement de commandes – Contrôle périodique réglementaire des installations électriques dans les bâtiments communaux

Les communes et les intercommunalités de la vallée du Gier, ci-dessous mentionnées se sont mises d'accord pour mutualiser leurs moyens notamment dans le cadre de la commande publique.

Dans ce cadre, les communes de CELLIEU, CHAGNON, CHATEAUNEUF, DARGOIRE, DOIZIEUX, FARNAY, GENILAC, LA GRAND-CROIX, LA TERRASSE-SUR-DORLAY , LA VALLA EN GIER, L'HORME, PAVEZIN, RIVE DE GIER, SAINT-CHAMOND, SAINT-JOSEPH, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE, SAINT-PAUL-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SAINTE-CROIX-EN-JAREZ, TARTARAS et VALFLEURY ainsi que les intercommunalités du SIVOM LE RIEU, SI DES ROCHES et SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER ont décidé de mutualiser la consultation relative à la passation d'un marché de services, relatif aux contrôles réglementaires sur les installations électriques de leurs bâtiments communaux. Cette mutualisation devrait permettre un gain financier pour toutes les communes adhérentes à la démarche.

Le conseil municipal approuve le principe et la constitution d'un groupement de commande pour le contrôle périodique réglementaire des installations électriques dans les bâtiments communaux.

Autorise Mr le Maire à signer la convention et tous documents afférents

SIPG – Groupement de commandes – Contrôle périodiques installations de chauffage, ventilation, climatisation

Les communes et les intercommunalités de la vallée du Gier, ci-dessous mentionnées se sont mises d'accord pour mutualiser leurs moyens notamment dans le cadre de la commande publique.

Dans ce cadre, les communes de DOIZIEUX, FARNAY, LA VALLA EN GIER, PAVEZIN, SAINT-JOSEPH, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE, SAINT-PAUL-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ et SAINTE-CROIX-EN-JAREZ ainsi que l'intercommunalité du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER ont décidé de mutualiser la consultation relative à la passation d'un marché de services, relatif à la réalisation des contrôles périodiques réglementaires des installations de chauffage, ventilations, climatisations (CVC).

Le conseil municipal approuve le principe et la constitution d'un groupement de commandes pour le contrôle périodique des ventilations dans les bâtiments communaux.

Autorise Mr le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

SIPG – Groupement de commandes – Contrôle périodiques réglementaires des extincteurs et système de sécurité incendie

Les communes et les intercommunalités de la vallée du Gier, ci-dessous mentionnées se sont mises d'accord pour mutualiser leurs moyens notamment dans le cadre de la commande publique.

Dans ce cadre, les communes de CELLIEU, CHAGNON, CHATEAUNEUF, DARGOIRE, DOIZIEUX, FARNAY, GENILAC, LA TERRASSE-SUR-DORLAY , LA VALLA EN GIER, L'HORME, PAVEZIN, RIVE DE GIER, SAINT-JOSEPH, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE, SAINT-PAUL-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SAINTE-CROIX-EN-JAREZ, TARTARAS et VALFLEURY ainsi que les intercommunalités du SIVOM LE RIEU, SI DES ROCHES et SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER ont décidé de mutualiser la consultation relative à la passation d'un marché de service, relatif aux contrôles périodiques réglementaires des extincteurs et système de sécurité incendie.

Le conseil municipal approuve le principe et la constitution d'un groupement de commandes pour le contrôle périodique des extincteurs et système de sécurité incendie.

Autorise Mr le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

SIPG – Groupement de commandes – Maintenance des hottes et du matériels de cuisine

Les communes et les intercommunalités de la vallée du Gier, ci-dessous mentionnées se sont mises d'accord pour mutualiser leurs moyens notamment dans le cadre de la commande publique.

Dans ce cadre, les communes de CHATEAUNEUF, DOIZIEUX, GENILAC, LA TERRASSE-SUR-DORLAY, RIVE DE GIER, SAINT-PAUL-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, ont décidé de mutualiser la consultation relative à la passation d'un marché de service, relatif à la maintenance des hottes et matériels de cuisine.

Le conseil municipal approuve le principe et la constitution d'un groupement de commandes pour la maintenance des hottes et matériels de cuisine.

Autorise Mr le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

Desserte Forestière du massif de Peumey et du Janorey – Modification et complément

Monsieur le Maire rappelle sa délibération en date du 24 janvier dernier concernant l'approbation des travaux de la Route Forestière du massif de Peumey et du Janorey ainsi que la demande de financement.

Il s'avère que lors de la rédaction de la délibération, il a été omis d'autoriser Mr le Maire à faire la demande de subvention et de signer la demande de subvention pour aide à l'amélioration de la desserte forestière dans le cadre du dispositif 4.31 du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal) ainsi que la demande de subvention dans le cadre du plan de soutien à la filière bois du Département de la Loire.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à faire des demandes de financement et à signer ces dernières.

Terrain situé à Grosmont – Autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public

Etant donné les problèmes de stationnement dans le hameau de Grosmont, la commune propose aux propriétaires de la parcelle AZ189 de conventionner pour l'utilisation d'un petit élargissement du chemin rural d'une superficie d'environ 30 m² contigu à leur propriété.

Le conseil municipal donne son accord pour que les propriétaires de la parcelle AZ189, utilisent et entretiennent une partie du chemin rural contigu à leur propriété et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Régie de recettes : maintien ou suppression

Afin de prendre la décision pour le maintien ou non de la régie de recettes de la commune, une réunion est programmée le samedi 3 septembre à 11 heures en mairie avec les membres de la commission animation et les présidents des associations.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Informe d'un mail reçu par rapport à la Loi EGAlim. Toutes les cantines sont appelées à se référencer sur une plateforme afin d'avoir un accompagnement dans la mise en œuvre de la Loi.
Mr ALBERT prendra contact avec Mme BERNE Florence (cantinière) et Mme MERLE (DDT).
- Informe d'un mail concernant une aide financière pour la mise en place de bacs de compostage. La décision est prise de créer un bac de compostage dans le jardin de l'école.
- Informe d'un courrier du PNRP concernant l'appel à communes volontaires pour travail sur la pratique du VTT de descente. Mr le Maire sera le référent de ce projet.
- Informe de la réception d'un devis d'une entreprise pour l'aménagement autour de la retenue d'eau à proximité de l'école Le Moulinage. Un autre devis est en attente de réception. La désignation de l'entreprise pour la réalisation de ces travaux sera prise au prochain conseil municipal.
- Informe que l'inauguration de la nouvelle école, du restaurant scolaire, de la chaufferie bois, du cheminement piétonnier et des ateliers d'artisanat est fixée le samedi 2 juillet à 10 heures. Une réunion de préparation est fixée le mardi 7 juin à 19 h en mairie.
- Informe que l'association Killian a réservé la salle polyvalente le samedi 18 juin pour une animation musicale. Intervenants : Angélique CHOMIENNE et Nelly SCATAMACCHIA. Le conseil municipal propose de prêter gratuitement la salle à l'association Killian.
- Donne lecture d'un courrier d'une habitante sur une proposition de co-voiturage pour des enfants qui souhaitent se rendre dans la vallée. Vu la législation, cette proposition ne peut aboutir. Mr le Maire va faire une réponse.
- Informe qu'il y a eu des incivilités à Saint-Just. Les personnes concernées ont été identifiées et vont être convoquées en mairie.
- Informe qu'une réunion de travail est fixée le mardi 24 mai à l'école La Galoche pour l'évaluation du RPI.
- Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023.

M. PONCET :

- Fait le compte rendu de l'ouverture des plis pour le marché Commerce Multiservices.
- Fait le compte rendu des travaux de voirie réalisés sur la commune.
- Informe que le budget voirie de Saint Etienne Métropole a été augmenté (Plan de Relance) et de ce fait des travaux plus conséquent vont être réalisés.

M. CHOMIENNE :

- Fait le compte-rendu de la réunion « chantier d'interprétation » qui a eu lieu au Collet de Doizieux.

Mme BERARDO :

- Demande l'avancée du projet du lotissement Rue de Freyssonnet.
Mr le Maire informe que le permis d'aménager a été signé. Des maisons sont encore disponibles, les personnes intéressées doivent prendre contact avec la mairie de Doizieux.

M. Le Maire au nom de M. ALBERT :

- Fait le compte rendu de la réunion de la crèche les Mini Pouces.
- Informe que le site web est pratiquement terminé. Nous sommes dans l'attente du retour des coordonnées des associations.

M. Le Maire au nom de Mme RIVOLLIER :

- Informe de l'organisation de la fête de la musique le 21 juin sur le parking de la salle polyvalente.

La séance est levée à 23 h 45.